

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DU CONSEIL

--:--

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

--:--

DECRET N°359 / PC-SGG

ANNEE 1965

----

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°68/PR/SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le Décret N°259/PC/MAIS/DAI-1 du 9 Novembre 1964, nommant Mr Aristide Socinou TELLA Chef de l'Arrondissement d'Allahê ;

D É C R Ê T E :

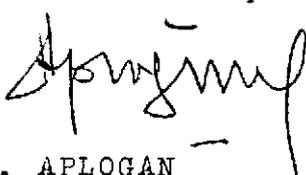
Article 1er - Mr Aristide Socinou TELLA, précédemment Chef de l'Arrondissement d'Allahê (Sous-Préfecture de Bohicon), est nommé Adjoint au Sous-Préfet d'Allada.

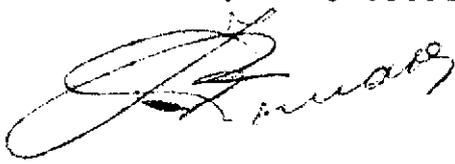
Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Octobre 1965

par le Président du Conseil  
Chef du Gouvernement,

le Ministre des Finances et  
des Affaires Economiques,

  
F. APLOGAN

  
J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

FR 4 - PC 6 - DAI 4 - Intéressé 1  
Préfect. Centre et Sud 4 DGF 2 -  
S/Préfect. Bohicon et Allada 4 -  
SGG 4 - JORD 1.- IAA 2.